



## Avis de recherche : La CNGASC a perdu son S...

Mais où est donc passé le S de CNGASC ? Ce S... qui devait, en principe, signifier : SOCIAL... dans ce bel intitulé de Commission Nationale de Gestion des Activités **SOCIALES** et Culturelles.

Lors de sa séance du 28 mars, dans un même élan social, les Organisations Syndicales FO/UNSA/CGC et CFTC ont arrêté des modalités de versement des subventions 2011, avec pour décisions :

- Exclusion des personnels en maladie
- Exclusion des personnels en congés de formation

**Pour rappel, ces 4 Organisations Syndicales ont exclu les retraité-es depuis la création de la CNGASC.**

Lors de la séance du 16 mars, ces mêmes Organisations Syndicales ont exclu, une fois de plus, une partie du personnel : Elles ont imposé que la « dotation agent-e » ne soient versées qu'aux seul-es collègue-s présent-es/payé-es au 30 avril 2011 !!! Ainsi, un CDD qui démarre son contrat en mai n'aura pas droit à cette prestation de la CNGASC.

Le SNU avait, alors, proposé qu'une commande complémentaire puisse se faire en fin d'année pour pouvoir intégrer tous les personnels recrutés après le 30 avril, ainsi que les collègues en CDI de retour de maladie ou de formation après cette date.

La réponse des 4 OS : « On verra en septembre, s'il reste de l'argent » !!!

Telle est la vision sociale de ces OS, piètres gestionnaires incapable d'anticiper, laissant beaucoup de nos collègues sur le « bord de la route », **c'est inacceptable !!**

Pourtant la subvention versée par la DG est calculée par rapport à la masse salariale de tous, y compris des CDD, des personnels en maladie et des personnels en formation ...

**Pour FO, la CGC, la CFTC et l'UNSA, le S veut probablement dire : SUPPRESSION....**

Le SNU dénonce ces pratiques, plus dignes d'une société d'assurance privée que d'une instance sensée défendre les intérêts de tous les personnels, dans un souci de solidarité et de mutualisation.

Le SNU rappelle qu'il a introduit une action en justice contre les multiples entorses au code du travail que constitue l'instauration de cette CNGASC.

**Le SNU continuera à lutter contre toute forme de discrimination que tentent d'imposer certaines Organisations Syndicales et à défendre les intérêts de l'ensemble du personnel.**

Paris, le 30 mars 2011

